



Examen professionnel pour passer de « C » en « B »

La fin d'une attente pour les Personnels administratifs !!!

L'**UNSa Justice**, dans son projet porté aux élections professionnelles de décembre 2018, revendiquait haut et fort la possibilité d'une promotion pour l'accès au corps des Secrétaires Administratifs par examen professionnel. Cette question faisait l'objet également de nos dernières déclarations liminaires de CAP.

Aujourd'hui, jeudi 18 juillet, le projet de décret vient d'être présenté au Comité Technique Ministériel. C'est la fin d'une attente pour les adjoints administratifs !

Cet examen est pour la première organisation syndicale du ministère de la Justice une réelle opportunité de progression professionnelle et salariale par une autre voie que la Liste d'Aptitude (appelée aussi promotion au choix). Il pourra être mis en place une fois le texte passé devant Conseil d'Etat. En pratique l'examen pro 2019 se déroulera au début d'année 2020.

Cet examen sera réservé aux fonctionnaires de catégorie « C » du corps des Adjoints Administratifs, relevant ou affectés au ministère de la justice, ayant plus de 7 années de services publics.

Déroulement de l'examen



Épreuve d'admission :

Elle consistera à résoudre un cas pratique assorti de plusieurs questions, afin de mettre le candidat une situation de travail (durée 3 heures, coefficient 3)



Épreuve d'admissibilité :

Elle prendra la forme d'un entretien avec jury. Cet échange, outre un temps de présentation, s'appuiera sur le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle -RAEP- (durée 20 minutes, coefficient 4)



Une note à une épreuve inférieure à 8/20 sera éliminatoire...

L'**UNSa Justice**, dès à présent appelle l'ensemble des directions employeurs à mettre en place des cycles de formation, pour les deux épreuves, afin que les adjoints administratifs aient un maximum de chances de réussite.